

Paracha *Toledot*

Étude de Torah et vie professionnelle

Selon le *Choul'han 'Aroukh*, il faut travailler pour gagner sa vie :

« Après cela [c'est-à-dire après la prière du matin suivie d'une étude de Torah], on se livrera à ses affaires, car l'étude de la Torah, dès lors qu'elle ne s'accompagne pas de travail, ne saurait se maintenir, et conduit à la faute. En effet, la pauvreté est de nature à faire transgresser la parole de son Créateur. Pour autant, on ne fera pas de son travail l'essentiel de sa vie ; c'est à l'étude de la Torah que sera conférée la fixité. Ainsi, l'une et l'autre de ces activités demeureront pérennes ; et c'est avec droiture que l'on s'adonnera à son commerce » (*Ora'h 'Haïm* 156, 1).

L'importance du travail apparaît dans notre *paracha* à plusieurs égards :

La Torah témoigne que Yits'haq notre père fit des semailles en terre d'Israël, et que le Saint béni soit-Il bénit l'œuvre de ses mains :

« Yits'haq sema dans ce pays, et il trouva cette année le centuple ; et l'Éternel le bénit. L'homme grandit, et il allait grandissant de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devînt très grand. Il eut des troupeaux de menus bétail et des troupeaux de gros bétail, ainsi qu'une nombreuse domesticité ; et les Philistins le jalouèrent » (Gn 26, 12-14).

Lorsque Yits'haq se proposa de bénir son fils aîné Ésaü, il lui demanda d'abord de se rendre dans la forêt afin d'y chasser :

« Et maintenant, prends donc tes armes, ton carquois et ton arc, rends-toi au champ et chasse-moi du gibier. Fais-m'en un mets comme je les aime, et apporte-le moi ; et je mangerai, afin que mon âme te bénisse avant que je ne meure » (*ibid.* 27, 3-4).

Yits'haq demande deux choses à son fils : a) « Rends-toi au champ » : chasser ne doit se faire que dans les lieux assurément *dépourvus de propriétaire*, afin de s'écarter, dans son activité, de tout risque de manquement à la droiture. b) Il faut travailler et *faire effort*, afin de se procurer de la nourriture, comme il est dit : « et chasse-moi du gibier ».

Ésaü satisfait partiellement à la demande de son père. Il était prêt à travailler pour gagner sa vie, mais point nécessairement par des méthodes intègres ; comme en témoigne le verset : « Et Ésaü se rendit se rendit au champ pour y chasser du gibier *afin d'apporter* » (*ibid.* verset 5). Rachi demande ce qu'Ésaü avait l'intention

d'apporter ; la réponse midrachique est : « Dans le cas où il ne trouverait pas de gibier, il était prêt à apporter de la viande volée » (commentaire de Rachi *ad loc.*).

Certes, Ésaï a accompli la première prescription du *Choul'han 'Aroukh* : « On se livrera à ses affaires » ; mais il a renoncé à appliquer le principe selon lequel la Torah constitue la partie essentielle de la vie de l'homme ; et il n'a pas non plus mis en pratique le principe d'après lequel « on s'adonnera à son commerce *avec droiture* ». C'est pourquoi il fut disqualifié à l'égard du droit d'aïnesse.

À l'opposé de cela, se trouve Ya'aqov notre père. Ya'aqov était un grand juste, qui, par sa justice, remplissait l'obligation de faire de la Torah l'essentiel de sa vie : « Et Ya'aqov était un homme simple, habitant des tentes » (*ibid.* 25, 27), ce qui, enseigne le Midrach, se rapporte aux tentes de la Torah, les maisons d'étude. Remplir cette obligation est évidemment la condition première pour fonder la royauté d'Israël, mais elle ne suffit pas. Il fut également exigé de Ya'aqov notre père de travailler, comme l'avait fait son père Yits'haq ; et c'est à cette fin qu'il fut envoyé auprès de Laban :

« Lève-toi et rends-toi à Padan Aram, dans la maison de Béthuel, père de ta mère, et prends-y une femme parmi les filles de Laban, frère de ta mère. Et le Dieu Tout-Puissant te bénira, te fera croître et multiplier, et tu deviendras une assemblée de peuples. Et Il te donnera la bénédiction d'Avraham, à toi et à ta descendance avec toi, afin de te faire hériter la terre de tes pérégrinations, que Dieu donna à Avraham » (Gn 28, 2-4).

Là-bas, dans la maison de Laban, Ya'aqov notre père travailla donc pour se constituer une situation ; et c'est là qu'il eut le mérite de fonder la dynastie d'Israël.

Les sages enseignent, au chapitre 2, michna 2 de *Pirqé Avot* (les *Maximes des pères*) : « Belle est l'étude de la Tora **accompagnée** de *dérekh érets* », c'est-à-dire de travail et d'ancrage dans la réalité quotidienne. L'étude de Torah jointe aux œuvres de la vie quotidienne et pratique, l'un n'allant pas sans l'autre, tel est l'idéal juif.

Rav Shaoul David Botschko